RCS : LE MANS
Code greffe : 7202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 40059
Numéro SIREN : 351 796 131
Nom ou dénomination : SARL BARBIER

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2023 sous le numéro de dépôt 3339

BARBIER
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Z.I.
Route de Courcemont
72110 BONNETABLE
351 796 131 RCS LE MANS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19/05/2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2022

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2022 s'élevant à 209 347,47 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **209 347,47 euros**

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 493 127,65 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19/05/2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

BARBIER
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Z.I.
Route de Courcemont
72110 BONNETABLE
351 796 131 RCS LE MANS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19/05/2023

L'an deux mille vingt-trois, Le dix-neuf mai, A 17 heures,

Les associés de la société BARBIER, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, divisé en 500 parts de 15,24 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présentes :

- ✓ **Société HOLDING BARBIER,** représentée par son Gérant, Monsieur Alain BARBIER, **titulaire de 495 parts sociales en pleine propriété,**
- ✓ **Société VIRIDIA,** représentée par son Gérante, Madame Emmanuelle BRISSARD, **titulaire de 5 parts sociales en pleine propriété,**

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par la société HOLDING BARBIER, associée présente et acceptante qui possède ou représente le plus grand nombre de parts, aucun gérant n'étant associé.

Monsieur Alain BARBIER, gérant non associé, est présent.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2022,

- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Par ailleurs, le Président indique aux associés que la société est, au regard des textes réglementaires en vigueur, dispensée d'établir un rapport de gestion, cependant, l'article 30 des statuts prévoit l'établissements dudit rapport. Il demande, en conséquence, aux associés de bien vouloir autoriser et acter la dispense dudit rapport de gestion.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'assemblée Générale acte la dispense par le Président de l'établissement du rapport de gestion.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2022 s'élevant à 209 347,47 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **209 347,47 euros**

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 493 127,65 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions mentionnées dans ce rapport.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant, Monsieur Alain BABRIER, qui s'est élevée à un montant net de 37 000 euros (rémunération versée + CSG non déductible).

En outre, l'Assemblée approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur la rémunération du gérant.

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 12 142 euros

Cotisations facultatives comptabilisées en charges sur l'exercice : 5 027,55 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et le président de séance.

LA GERANCE
Alain BARBIER

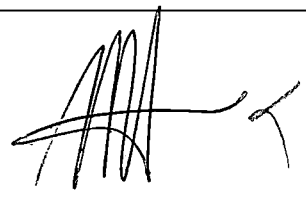
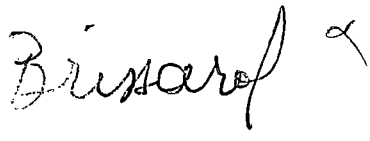
LE PRESIDENT DE SEANCE
HOLDING BARBIER
Représentée par Alain BARBIER

BARBIER
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Z.I.
Route de Courcemont
72110 BONNETABLE
351 796 131 RCS LE MANS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE du 19 MAI 2023

FEUILLE DE PRESENCE

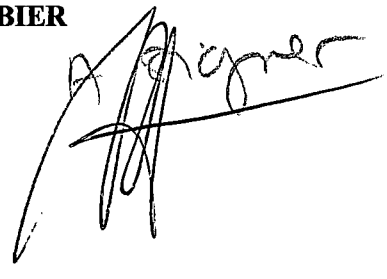
A signer

N°	Associés	Pleine Propriété	Voix	Signature
1	**SARL HOLDING BARBIER** 1 rue de Twistringen, 72110 BONNETABLE *Représentée par M. BARBIER Alain*	495	495	
2	**Ste Civile VIRIDIA** 8 avenue de la Pajaudière, 44000 NANTES *Représentée par Mme BRISSARD Emmanuelle*	5	5	
	Totaux	500	500	

Nombre d'associés : 2

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés pouvoirs, arrêtée à..... associés présents ou représentés possédant ensemble droits sociaux

Le président de séance
HOLDING BARBIER



BARBIER
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Z.I.
Route de Courcemont
72110 BONNETABLE
351 796 131 RCS LE MANS

RAPPORT SPECIAL DE LA GÉRANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19/05/2023

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Au titre de l'exercice écoulé sont intervenues les conventions suivantes :

Avec Monsieur Alain BARBIER, gérant non associé :

- ✓ Son compte courant s'élève à la somme de 48 643.24 euros au 31/12/2022. Celui-ci n'a pas été rémunéré.

Avec la société HOLDING BARBIER, associée :

- Le compte courant groupe de la société HOLDING BARBIER est débiteur de 159 495,61 euros au 31/12/2022.

Alain BARBIER
Gérant

Signer

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : **SARL BARBIER** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : ZI ROUTE DE COURCEMONT 72110 BONNETABLE — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 3 5 1 7 9 6 1 3 1 0 0 0 1 6 — Néant ☐ *

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122022 Net 3	N-1 31122021 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	1 525	AO	1 525	1 525
	Constructions	AP	524 520	AQ 502 212	22 308	38 026
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	104 727	AS 101 553	3 174	1 720
	Autres immobilisations corporelles	AT	119 967	AU 100 715	19 252	12 909
	Immobilisations en cours	AV	127 291	AW	127 291	
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	888	CV	888	888
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	26 732	BI	26 732	52 168
	TOTAL (II)	BJ	**905 650**	BK **704 480**	**201 171**	**107 237**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	86 110	BM	86 110	79 344
	En cours de production de biens	BN	197 000	BO	197 000	101 500
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		2 254
ACTIF CIRCULANT — CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	1 017 432	BY 356 403	661 030	693 458
	Autres créances (3)	BZ	291 373	CA	291 373	202 673
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	1 148	CE	1 148	1 148
	Disponibilités	CF	105 136	CG	105 136	250 216
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	28 645	CI	28 645	
	TOTAL (III)	CJ	**1 726 845**	CK **356 403**	**1 370 443**	**1 330 593**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**2 632 496**	1A **1 060 882**	**1 571 613**	**1 437 830**

Renvois : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 26 732 | (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17 signer

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise SARL BARBIER — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 7 622)	DA	7 622	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	762	762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	283 780	245 005
	Report à nouveau	DH		(12 508)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**209 347**	**51 284**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**501 512**	**292 165**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	130 000	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	**130 000**	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	131 826	260 008
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	48 643	46 307
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	9 175	138 236
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	219 052	218 482
	Dettes fiscales et sociales	DY	207 470	183 776
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	237 825	298 857
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	86 111	
	TOTAL (IV)	EC	**940 101**	**1 145 665**
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**1 571 613**	**1 437 830**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	843 494	722 915
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	12 659	189 643

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2023

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **SARL BARBIER** — Néant ☐*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9		
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains	KG	1 525	KH		KI		
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ	427 175	KK		KL		
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO		
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP	97 346	KQ		KR		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	138 461	KT		KU	2 191	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	19 201	KW		KX		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	76 567	KZ		LA	15 065	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	62 348	LC		LD		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	130 370	
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
CORPORELLES	**TOTAL III**	LN	**822 622**	LO		LP	**147 626**	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
FINANCIERES	Autres participations	8U	888	8V		8W		
FINANCIERES	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S		
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	52 168	1U		1V	256 298	
FINANCIERES	**TOTAL IV**	LQ	**53 056**	LR		LS	**256 298**	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	ØG	**875 678**	ØH		ØJ	**403 924**	

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste (1)		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY	1 525	LZ		
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA		MB	427 175	MC		
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	97 346	MI		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	35 925	MK	104 727	ML		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	2 914	MN	16 288	MO		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	26 784	MQ	64 847	MR		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	23 516	MT	38 832	MU		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	3 080	NA	127 291	NB		
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF		
CORPORELLES	**TOTAL III**	IY		NG	**92 218**	NH	**878 030**	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW		
FINANCIERES	Autres participations	IØ		ØX		ØY	888	ØZ		
FINANCIERES	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D		
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	281 734	2F	26 732	2G		
FINANCIERES	**TOTAL IV**	I3		NJ	**281 734**	NK	**27 620**	2H		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	**373 952**	ØL	**905 650**	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

6

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2023

Désignation de l'entreprise : SARL BARBIER — Néant ☐*

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	390 462	PN	15 503	PO		PQ	405 966
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	96 032	PW	214	PX		PY	96 247
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	136 741	QA	737	QB	35 925	QC	101 553
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	19 201	QE		QF	2 914	QG	16 288
	Matériel de transport	QH	68 157	QI	8 556	QJ	26 784	QK	49 928
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	57 849	QM	167	QN	23 516	QO	34 499
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	**768 442**	QV	**25 177**	QW	**89 139**	QX	**704 480**
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	**768 442**	ØP	**25 177**	ØQ	**89 139**	ØR	**704 480**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY				Total général non ventilé (NW - NY)	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2056 2023

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : **SARL BARBIER** — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B	130 000	4C		4D	130 000	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV	**130 000**	TW		TX	**130 000**	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	330 898	6U	25 505	6V		6W	356 403	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	**330 898**	TY	**25 505**	TZ		UA	**356 403**	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	**330 898**	UB	**155 505**	UC		UD	**486 403**	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	25 505	UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ	130 000	UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(8) ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057 2023

Désignation de l'entreprise : **SARL BARBIER** — Néant ☐*

CADRE A	ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	26 732	UV	26 732	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	418 684		418 684		
	Autres créances clients	UX	598 748		598 748		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	43 682		43 682		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	159 496		159 496		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	88 196		88 196		
Charges constatées d'avance		VS	28 645		28 645		
	TOTAUX	VT	**1 364 183**	VU	**1 364 183**	VV	
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	12 659	12 659		
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	119 167	31 735	87 432	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	219 052	219 052		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	30 464	30 464		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	43 014	43 014		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	133 862	133 862		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	129	129		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	48 643	48 643		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	237 825	237 825		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	86 111	86 111		
TOTAUX		VY	**930 926**	VZ **843 494**	**87 432**	
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	70 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	48 643
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	21 198			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.